

République Française

Département

Eure-et-Loir

Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune de Villemeux sur Eure
Séance ordinaire du 30/01/2015

L'an 2015 et le trente du mois de janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RIGOURD Daniel, Maire.

Présences : RIGOURD Daniel, BUDILLON-RABATEL Dominique, PERRAULT Patrick, BIDANCHON Xavier, LHUISSIER Patrice, TOMIC Danielle, DUBOIS Dominique, RICARD Jean-François, MONIER Axelle, VERTEL Sébastien, JODEAU Huguette, DOGUET Claude, CHEVANCE Nadine, , BERSIHAND Louise, MARTIN David.

Absente : Madame TÉTON-SALMON Céline.

Absents excusés : Mesdames HUET-RANGUIN Christine a donné pouvoir à Monsieur BIDANCHON Xavier, COUVÉ Christel pouvoir à Madame TOMIC Danielle, Monsieur RUMELHART Marc pouvoir à Madame MONIER Axelle.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PERRAULT.

Le compte-rendu du conseil du 19 décembre 2014 est approuvé.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de rajouter de 2 points à l'ordre du jour :
- Présentation par Monsieur LEMARE, Conseiller Général et Vice-président de l'Agglomération du Pays de Dreux sur l'aménagement du numérique au niveau du territoire.
- 10) Facture à annuler sur l'exercice 2014.

Présentation par Monsieur LEMARE, Conseiller Général et Vice-président de l'Agglomération du Pays de Dreux sur l'aménagement du numérique au niveau du territoire

L'exposé, d'une durée de 30 minutes présente le très haut débit pour tous sur le territoire du Pays de Dreux. Un contrat est passé avec le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique (ELN) pour le déploiement des infrastructures de Haut et de Très Haut Débit Internet sur le territoire. C'est ELN qui se chargera de ce déploiement, excepté sur la commune de Dreux où c'est Orange qui s'est engagé à le faire.

Le déploiement se fera en plusieurs phases, en fonction de la densité de population, du nombre d'entreprises et des équipements publics.

Le programme prévoit que, d'ici 2022, 79 % des habitants pourront bénéficier d'un débit Internet d'au moins 100 Mbit/s grâce à la fibre optique. Elle sera installée dans chaque rue : c'est la fibre optique à l'habitant (= FttH).

Le réseau de fibre optique sera disponible pour tous les opérateurs internet de manière équitable. A la différence d'aujourd'hui où la boucle locale appartient à orange qui la loue aux autres opérateurs. Pour minimiser les coûts, la fibre optique sera installée autant que possible dans les fourreaux déjà existants ou sur les câbles aériens. A terme, ce sont environ 300 km de fibre optique seront déployés sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.

Le coût de cette opération, à l'échelle de l'agglomération, s'élève à 35 millions d'euros. 30 % sont financés par le Conseil Général d'Eure-et-Loir, 22.5 % par le Conseil régional du Centre, 27.5 % par l'Etat dans le cadre du Grand Emprunt et 20 % par l'Agglo du Pays de Dreux.

A Villemeux-sur-Eure nous avons la chance d'avoir dans le bourg, une armoire télécom qui nous permet de bénéficier d'un haut débit appelé VDSL 2. Par contre Cherville, éloigné du bourg, dispose d'un très faible débit internet. Pour que Cherville puisse également profiter du très haut débit, il faudra relier le hameau au Boullay-Mivoye (qui dispose d'une armoire), via le Boullay-Thierry en fibre optique.

2015-1-1) Demande de subvention FDAIC 2015 auprès du Conseil Général concernant la création d'un cheminement piéton à Cherville le long de la RD 113 :

Il s'agit de créer un cheminement piétonnier le long de la RD 113 dans le hameau de Cherville.

Ce cheminement permettra en particulier de sécuriser le passage des enfants prenant les transports scolaires. Tout au long du chemin seront implantés des potelets en bois. Afin de limiter la vitesse des véhicules, il est prévu d'aménager un rétrécissement de la chaussée avec un sens prioritaire et de créer un stop. Le montant des travaux est évalué à 22 149.63 € H.T., soit 26 579.56 TTC.

Le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 6 644.89 €, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : juin 2015

Fin des travaux : juin 2015

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit:

Coût global: 22 149.63 € HT

Coût détaillé:

- Aménagement cheminement piétons 19 915.00 €
- Fourniture et pose panneaux pour chaussée rétrécie 1 487.15 €
- Fourniture marquage d'un stop 747.48 €

Financements publics:

Département Eure-et-Loir

FDAIC : 6 644.89 € (30% de la dépense)

Autofinancement 15 504.74€ HT

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du FDAIC 2015, auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir concernant la création d'un cheminement piétonnier le long de la RD 113 dans le hameau de Cherville.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit:

Coût global: 22 149.63 € HT

Coût détaillé:

- Aménagement cheminement piétons 19 915.00 €
- Fourniture et pose panneaux pour chaussée rétrécie 1 487.15 €
- Fourniture marquage d'un stop 747.48 €

Financements publics:

Département Eure-et-Loir

FDAIC : 6 644.89 € (30% de la dépense)

Autofinancement 15 504.74€ HT.

Il faudra prévoir le passage de fourreaux pour la fibre optique au moment des travaux d'assainissement collectif à Cherville.

2015-1-2) Demande de subvention FDAIC 2015 auprès du Conseil Général concernant la création de deux plateaux surélevés sur la RD 929 aux entrées de Villemeux-sur-Eure :

Afin de limiter la vitesse des véhicules traversant le bourg, il est prévu de créer deux plateaux surélevés aux entrées du bourg, dans la Grande Rue :

- A l'entrée du bourg en venant de Nogent-le-Roi
- A l'entrée du bourg en venant de Dreux

Le montant des travaux s'élève à 30 734.00 € H.T., soit 36 880.80 TTC

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2015

Fin des travaux : avril 2015

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit:

Coût global: 30 734.00 € HT

Coût détaillé:

1) Coté Dreux :

- Construction plateau surélevé 13 108.00 €

- Panneaux de marquage 2 294.00 €

2) Coté Nogent-Le-Roi :

- Construction plateau surélevé 13 038.00 €

- Panneaux de marquage 2 294.00 €

Financements publics:

Département d'Eure-et-Loir

FDAIC : 9 220.00 € (30% de la dépense)

Autofinancement 21 514.00 € HT.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du FDAIC 2015, auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir

concernant la création de deux plateaux surélevés aux entrées du bourg, dans la Grande Rue.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit:

Coût global: 30 734.00 €

Coût détaillé:

1) Coté Dreux :

- Construction plateau surélevé 13 108.00 €

- Panneaux de marquage 2 294.00 €

2) Coté Nogent-Le-Roi :

- Construction plateau surélevé 13 038.00 €

- Panneaux de marquage 2 294.00 €

Financements publics:

Département Eure-et-Loir

FDAIC : 9 220.00 € (30% de la dépense)

Autofinancement 21 514.00 € HT.

Monsieur RIGOURD insiste sur l'importance de ces travaux. Il faut absolument réduire la vitesse dans la Grande Rue. Les radars pédagogiques posés par l'ancienne équipe municipale contribuent également à réduire la vitesse des véhicules. Mais ils s'adressent essentiellement aux conducteurs « respectueux » du code de la route.

Madame BERSIHAND considère que ces travaux doivent s'inscrire dans un projet global. Compte tenu de la longueur de la Grande Rue, la création de plateaux surélevés n'est pas suffisante.

Monsieur RIGOURD confirme qu'il est prévu des travaux supplémentaires : plate-forme devant la mairie.

L'ancienne municipalité avait commandé une étude globale sur la RD 929 pour réduire la vitesse des véhicules.

C'est un projet intéressant mais coûteux. Il faudra certainement s'en inspirer.

Madame BERSIHAND considère qu'un rond point à l'intersection de la Grande Rue et de la rue de la Gruette serait plus efficace que le stop actuel.

2015-1-3) Demande de subvention FDAIC 2015 auprès du Conseil Général concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme avec grenellisation du document :

Dans le PLU actuel il est prévu une zone 1AUC correspondant à des espaces destinés à être ouverts à l'urbanisation aux formes urbaines mixtes et d'une densité rappelant le centre bourg. Ce secteur fait partie du périmètre de la ZAC « Ecocoeur ».

La nouvelle municipalité s'était engagée lors de la campagne électorale, à préserver la place de la Gare (faisant partie de la zone 1AUC) en parc paysager sans construction d'habitation. Pour y parvenir, il est donc prévu de procéder à une révision du PLU actuel.

Le montant de l'étude est estimé à 31 795.00 € H.T., soit 38 154.00 € TTC.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début de l'étude septembre 2015

Fin de l'étude : décembre 2016

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit:

Coût global: 31 795.00 €

Coût détaillé:

- Mission et contenu 27 800.00 €
- Remise du PLU sur un format SIG 2 500.00 €
- Reprographie 1 495.00 €

Financements publics:

Département Eure-et-Loir

FDAIC : 7 500.00 € (50% de l'enveloppe)

Autofinancement 24 295.00 € HT

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, 16 POUR et 2 ABSTENTIONS, décide de solliciter une subvention au titre du FDAIC 2015, auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir concernant la révision du PLU actuel.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit:

Coût global: 31 795.00 €

Coût détaillé:

- Mission et contenu 27 800.00 €
- Remise du PLU sur un format SIG 2 500.00 €
- Reprographie 1 495.00 €

Financements publics:

Département Eure-et-Loir

FDAIC : 7 500.00 € (50% de l'enveloppe de 15 000 €)

Autofinancement 24 295.00 € HT.

Monsieur RIGOURD rappelle que la révision du PLU était un engagement de son équipe lors de la campagne électorale des municipales. Cette révision se fera avec le soutien technique de la DDT, que nous avons rencontré.

Madame BERSIHAND précise qu'elle s'était déjà exprimée sur cette question. Elle demande que l'on reprenne dans ce compte rendu les propos qu'elle avait exprimé en conseil municipal du 26/09/14.

« S'agissant de la place de la gare, il n'était effectivement pas nécessaire d'entamer une procédure longue et coûteuse de révision du PLU puisque la commune est propriétaire du foncier. Par ailleurs, l'engagement électoral des 17 élus majoritaires du conseil municipal est une garantie pour faire barrage au projet initial d'urbanisation de la place de la gare.

Enfin, Vous savez que la communauté d'agglomération du pays de Dreux a entamé une procédure d'élaboration du SCOT qui se terminera en 2016 et qui à terme, obligera les communes à rendre cohérent leur PLU avec ce document de planification ainsi qu'avec le Plan Local de l'Habitat. C'est pour ces raisons qu'il ne me semble pas nécessaire de se précipiter dans cette démarche de révision du PLU ».

Madame BERSIHAND réprecise que la loi Alur demande aux collectivités de densifier les bourgs (voir les centres bourgs). Par ailleurs, elle considère que le montant de l'étude proposée est excessif.

Monsieur RIGOURD rappelle qu'il s'agit d'une estimation qui tient compte de la révision et de sa grenellisation. Il y aura évidemment un appel d'offre concernant le choix du cabinet d'étude. Le critère du prix sera déterminant dans ce choix. La révision du PLU ne porte pas uniquement sur la place de la Gare. Il y a d'autres zones à revoir.

Madame BERSIHAND souhaite participer à la commission qui sera chargée de réviser le PLU.

Monsieur RIGOURD précise qu'il n'y a aucun problème. Il avait proposé aux élus de l'opposition de s'associer aux différentes commissions au moment de leur création.

Deux abstentions au moment du vote : Mme BERSIHAND ; Mr MARTIN

2015-1-4) Demande de subvention FDAIC 2015 concernant la mise en place d'un système de vidéosurveillance aux écoles : maternelle et élémentaire :

La commune souhaite équiper les écoles d'un système de vidéosurveillance avec la mise en service d'une alarme. Il s'agit d'équiper l'école maternelle de 2 caméras et l'école élémentaire de 4 caméras.

Le montant des travaux est estimé à 9 024.20 € H.T., soit 10 829.04 TTC

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : mars 2015

Fin des travaux : mars 2015

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit:

Coût global: 9 024.20 €

Financements publics:

Département Eure-et-Loir

FDAIC : 2 707.26 € (30% de la dépense)

Enveloppe parlementaire 4 512.10 € (50 % de la dépense)

Autofinancement 1 804.84 € HT

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, 17POUR et 1ABSTENTION, décide de solliciter une subvention au titre du FDAIC 2015, auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir concernant la mise en place d'un système de vidéosurveillance aux écoles : maternelle et élémentaire.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit:

Coût global: 9 024.20 €

Financements publics:

Département Eure-et-Loir

FDAIC : 2 707.26 € (30% de la dépense)

Enveloppe parlementaire 4 512.10 € (50 % de la dépense)

Autofinancement 1 804.84 € HT.

Monsieur RIGOURD rappelle que nous avons été victimes de dégradation et vol dans différents bâtiments communaux. Ces faits se déroulent souvent pendant les vacances scolaires.

Il faut donc protéger davantage nos bâtiments. Les écoles seront équipées de système d'alarme, renforcées par l'implantation de caméras.

Monsieur MARTIN estime que l'échéance du mois de mars pour réaliser ces travaux est trop courte. IL faudra certainement obtenir l'autorisation de l'Inspection académique.

Par ailleurs, la réforme sur le redécoupage des cantons ne remet-elle pas en cause le règlement du FDAIC ? En effet, avec cette réforme, la commune n'est plus rattachée au canton de Nogent-le-Roi, mais à celui de Dreux-2. Nous dépendons de l'enveloppe cantonale de Nogent le Roi.

Pour 2015, année de transition, notre commune est maintenue dans l'enveloppe cantonale de Nogent-le-Roi.

Une abstention : Mr MARTIN

2015-1-5) Création d'une police municipale :

La commune a recruté un policier municipal. Afin de doter le policier municipal d'un port d'arme de 6ème catégorie, il faut que le préfet d'Eure-et-Loir autorise par arrêté, la mairie à détenir des armes de 6ème catégorie. Au préalable, la commune doit créer une police municipale au sein de ses services.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, 16 POUR et 2 ABSTENTIONS, autorise le maire à créer une police municipale au sein des services de la mairie.

Monsieur RIGOURD rappelle que le conseil municipal a créé un poste de policier municipal. Le service de la préfecture nous a adressé un courrier pour nous réclamer une délibération portant sur la création d'un service de police municipale. Ce service sera composé d'un seul policier.

Abstention : Mme BERSIHAND, Mr MARTIN

2015-1-6) Demande du Fonds de Péréquation Départemental 2015 :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général, le fonds départemental de péréquation pour l'année 2015.

2015-1-7) Convention de mise à disposition d'une lame de déneigement :

La commune a passé une convention avec un agriculteur qui a pour objet de préciser les conditions

de mise à disposition d'une lame de déneigement. Les tarifs de rémunération sont définis dans l'annexe 2 à la convention. Ces tarifs font l'objet d'une révision annuelle.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le maire à renouveler la convention de mise à disposition d'une lame de déneigement et de prendre en compte les tarifs 2014/2015.

**TARIFS LOCATION TRACTEURS AGRICOLES EN INTERVENTION HIVERNALE
HIVER 2014/2015**

(Selon le barème d'entraide de la Chambre d'Agriculture)

Tarifs horaires Hors Taxe €

Tracteur sans chauffeur	chauffeur	Tracteur et chauffeur	Dimanche, jour férié et nuit	De la 36 ^{ème} à la 43 ^{ème} heure	A partir de la 44 ^{ème} heure
28.47	16.50	44.97	53.22	49.10	52.22

Heures de nuit : 22 heures à 6 heures

La semaine civile débute le lundi à 0 heures et se termine le dimanche à 24 heures.

Prestations assujetties à la TVA au taux de 10.00 %

2015-1-8) Intervention d'un agriculteur pour des travaux de débroussaillage et élagage des chemins communaux :

La commune peut faire appel occasionnellement à des agriculteurs pour faire l'élagage et le débroussaillage de certains chemins communaux. L'intervention est rémunérée au coût horaire, selon le barème d'entraide édité tous les ans par les chambres d'Agriculture.

Ce barème tient compte de la valeur de référence de la main d'oeuvre comprenant les charges sociales et patronales, l'utilisation d'un tracteur selon son type et sa puissance et l'utilisation du matériel de débroussaillage.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le maire à faire appel occasionnellement à des agriculteurs pour faire l'élagage et le

débroussaillage de certains chemins communaux. L'intervention est rémunérée au coût horaire, selon le barème d'entraide édité tous les ans par les chambres d'Agriculture.

Ce barème tient compte de la valeur de référence de la main d'oeuvre comprenant les charges sociales et patronales, l'utilisation d'un tracteur selon son type et sa puissance et l'utilisation du matériel de débroussaillage.

Monsieur RIGOURD : Il s'agit de pouvoir faire appel à un agriculteur pour réaliser ces travaux de débroussaillage et d'élagage. La commune ne souhaitait pas passer une convention avec un agriculteur en particulier. Elle se donne la possibilité de confier ces travaux à différents agriculteurs.

Madame JODEAU considère que le débroussaillage des chemins est souvent mal fait. Les arbres sont souvent saccagés.

Madame BERSIHAND : La commune se limite-elle au débroussaillage et élagage uniquement sur les chemins communaux ou envisage-t-elle d'étendre ce travail auprès des particuliers ?

Monsieur MARTIN précise que les travaux chez les particuliers sont possibles mais la mise en pratique de la mesure est toujours difficile.

2015-1-9) Dépense d'investissement à inscrire au BP 2015 :

Le budget 2015 n'étant pas encore voté, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le maire à inscrire au budget 2015 en section d'investissement, la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie par le Syndicat des Eaux de Villemeux sur Eure pour un montant de 1 923.61 € HT, soit 2 308.33 € TTC.

A inscrire à l'opération 3003 Achat de matériel - Article 2188.

A régler la facture selon la loi 88-13 du 05/01/88 _ Article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - Modifié par ordonnance n° 2009-1400 du 17/11/2009 - Article 3.

Monsieur PERRAULT précise qu'il s'agit de travaux déjà réalisés, en fin d'année 2014, à une période où nous avons pris la décision de faire jouer la concurrence. Le devis du syndicat des eaux était légèrement supérieur à celui de la Lyonnaise des Eaux. Cependant, nous avons confié les travaux à notre syndicat, qui nous a facturé la prestation au même prix que la Lyonnaise des Eaux.

Suite au diagnostic sur l'état des poteaux d'incendie fait par le syndicat, il est prévu la réparation ou le remplacement d'un certain nombre de poteaux d'incendie. Les prix attractifs proposés par le syndicat seront une bonne base de négociation pour réaliser le programme de remise aux normes des poteaux d'incendie.

2015-1-10) Facture à annuler sur l'exercice 2014 :

Il s'agit d'une erreur de facturation concernant la présence d'un enfant au centre de loisirs en décembre 2014.

Le conseil doit donc autoriser le maire à annuler la facture sur l'exercice budgétaire 2014.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'annuler en totalité la facture n° 1589 _ Titre 282 - Bordereau 69 - N° abonné 295 - émis le 22/12/14.

TOUR DE TABLE :

Madame TOMIC fait le point sur l'organisation du repas des aînés qui aura lieu le 12 avril. La prestation retenue est composée du repas et du spectacle de chansons avec animation dansante.

Madame MONIER informe le conseil que le bulletin municipal est actuellement en cours d'impression chez l'imprimeur.

Monsieur PERRAULT précise que la salle des fêtes est désormais équipée d'un système d'alarme. Au moment de la location de la salle, nous remettons aux particuliers, les clés de la salle des fêtes et le bip de l'alarme. Par ailleurs, lors de la désactivation de l'alarme, deux rampes d'éclairage s'allument permettant ainsi de pouvoir atteindre en toute sécurité, le tableau électrique général situé derrière la scène.

Ces changements seront évidemment inscrits dans le règlement intérieur de la salle des fêtes. Nous allons également rédiger un mode d'utilisation de la salle en y intégrant toutes les consignes de sécurité qui s'adressera aux associations qui utilisent la salle des fêtes.

Monsieur MARTIN estime que la mise en place d'une alarme à la salle des fêtes sera difficile à gérer avec les associations et les particuliers qui louent la salle.

Monsieur RIGOURD revient sur la construction de la résidence des séniors. Le chantier devrait bientôt redémarrer. Les riverains ont reçu par courrier de l'Habitat Eurélien, un protocole dans lequel est repris les modifications du projet portant notamment sur le maintien du mur de clôture mitoyen existant en l'état et la modification de la couverture des façades à construire en limite de propriété. Actuellement une seule personne n'a pas signé ce protocole.

Les travaux rue du Gué de Ville et des Guinantiers devraient également débuter prochainement. Une première réunion de chantier est prévue semaine 7.

Prochaines dates du conseil municipal : 20 février ; 27 mars ; 24 avril ; 29 mai ; 26 juin.

La séance est levée à 22H25

Le Maire,
D. RIGOURD.



Le Secrétaire de séance,
Patrick PERRAULT.

Les Conseillers,

